

République française

Département de l'Hérault

COMMUNE CAUSSE DE LA SELLE

Séance du 05 mars 2021

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 25/02/2021

Présents : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars à 16 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH

Votants: 11

Abstention: 0

Contre: 0

Pour: 11

Présents : Philippe DOUTREMEPUICH, Eric BALJOU, Françoise MELLADO, Serge COMBETTES, Claire PITOT, Lidwine SARDO, Michel VIALLA, Patrice CHAPTAL, Béatrice BACON, Martine SENERAY, Hélène HERRADA

Excusés:

Absents:

Représentés:

Secrétaire de séance: Michel VIALLA

Objet: Demande subvention Hors-Programme 2021 - 2021_006

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagements des abords des futurs locaux scolaires ainsi qu'une aire de retournement doivent être réalisés.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention la plus élevée possible au titre du hors-programme 2021 au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir voté à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à demander au titre du hors-programme 2021 une subvention la plus élevée possible, pour les travaux d'aménagements des abords des futurs locaux scolaires ainsi que d'une aire de retournement et pour un commencement de travaux prévu courant 2^o semestre 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH



COMMUNE CAUSSE DE LA SELLE

Séance du 05 mars 2021

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 25/02/2021

Présents : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars à 16 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH

Votants: 11

Abstention: 0

Contre: 0

Pour: 11

Présents : Philippe DOUTREMEPUICH, Eric BALJOU, Françoise MELLADO, Serge COMBETTES, Claire PITOT, Lidwine SARDO, Michel VIALLA, Patrice CHAPTAL, Béatrice BACON, Martine SENERAY, Hélène HERRADA

Excusés:

Absents:

Représentés:

Secrétaire de séance: Michel VIALLA

Objet: Convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat intercommunal de l'école de Buèges - 2021_003

Le maire expose à ses collègues qu'il est fréquent, que pour prolonger l'activité d'un.e salarié.e au service de l'école, la mairie prenne le relais du Sivu Ecole Intercommunale de la Buèges.

Or, pour assurer la légalité du remboursement par le Sivu Ecole Intercommunale de la Buèges à la commune des sommes engagées, il convient de signer une convention le prévoyant.

C'est cette convention qu'il soumet au conseil municipal.

Ouïes les explications du maire,

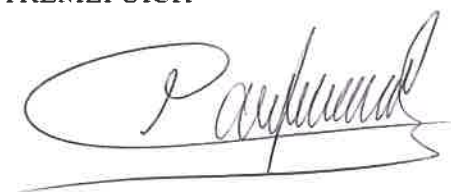
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent.e.s,

Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à celle-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH



COMMUNE CAUSSE DE LA SELLE

Séance du 05 mars 2021

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 25/02/2021

Présents : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars à 16 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH

Votants: 11

Abstention: 1

Contre: 0

Pour: 10

Présents : Philippe DOUTREMEPUICH, Eric BALJOU, Françoise MELLADO, Serge COMBETTES, Claire PITOT, Lidwine SARDO, Michel VIALLA, Patrice CHAPTAL, Béatrice BACON, Martine SENERAY, Hélène HERRADA

Excusés:

Absents:

Représentés:

Secrétaire de séance: Michel VIALLA

Objet: Vente d'une parcelle dans le hameau de le Vialaret - 2021_004

Madame Béatrice Bacon, conseillère municipale, a quitté la séance sans prendre part à la préparation de la décision ni à la délibération.

Le maire rappelle à ses collègues qu'un consensus se fait jour à présent pour céder la parcelle B 112 d'une contenance d'environ de 1120 m² constructible dans le hameau du Vialaret. Il précise qu'il y a lieu aujourd'hui de fixer le prix de cession au mètre carré avant de le mettre en vente. Ce prix sera communiqué pour avis au service de France-domaines.

Après discussions entre ses membres,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présent.e.s, décide :

- de la mise en vente de ce terrain,

- de fixer le prix de vente de cette parcelle à 120 € le mètre carré et de communiquer cette estimation à France domaines,

- de dire, comme il est constant dans ce type de décision, de proposer la priorité d'achat aux propriétaires riverains en leur laissant un mois franc pour se positionner,

- de proposer lors de la vente que les travaux de réseaux à effectuer pour affranchir le terrain de toute servitude seront réalisés par la commune ou les laisser à la charge du futur propriétaire, après avoir défalqué leur montant sur la base de l'évaluation en cours, ou de proposer l'acquisition avec l'acceptation d'une servitude de passage de deux réseaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH



République française

Département de l'Hérault

COMMUNE CAUSSE DE LA SELLE

Séance du 05 mars 2021

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 25/02/2021

Présents : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars à 16 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH

Votants: 11

Abstention:0

Contre:0

Pour: 11

Présents : Philippe DOUTREMEPUICH, Eric BALJOU, Françoise MELLADO, Serge COMBETTES, Claire PITOT, Lidwine SARDO, Michel VIALLA, Patrice CHAPTAL, Béatrice BACON, Martine SENERAY, Hélène HERRADA

Excusés:

Absents:

Représentés:

Secrétaire de séance: Michel VIALLA

Objet: Convention avec la société Covage THD mandatée par Num'herault pour le raccordement à la fibre optique - 2021_005

Le maire fait part à ses collègues de la proposition de la société Num'Hérault chargée du déploiement de la fibre par le conseil départemental de l'Hérault de signer une convention avec l'entreprise Covage THD pour le raccordement des nouveaux locaux scolaires au réseau de la fibre optique afin de l'autoriser à réaliser tous les travaux nécessaires.

Ouïes les explications de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise Covage THD, mandatée par la société Num'Hérault.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH

